

Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes



Parents de toxicomanes...

Dossier n° 2008 – 007 – 009

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques. Aussi, tout naturellement, nos numéros ont pris place dans la collection « Espace de Libertés » qu'édite le *Centre d'Action Laïque*.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

000-0047663-36

de La Pensée et les Hommes Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 25 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorez s'il vous plaît votre versement de 5 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

<http://lapenseeetleshommes.be>

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2008 seront consacrés aux thèmes suivants :

n° 69 – *Les laïques, les rituels et la spiritualité ?*

n° 70 – *Le microcosme carcéral*

n° 71 – *Rwanda. Récits de génocide*

n° 72 – *Francs-Parlers*

Parents de toxicomanes...

Avec la collaboration d'Anne-Marie LEGRAND et de Danielle CRACCO

Nous sommes un groupe de parents de toxicomanes.

Nous nous sommes réunis, non pas pour être un groupe de paroles, mais de soutien pratique et d'actions.

Nous avons tous un vécu extrêmement pénible.

Nos enfants ont vécu l'*overdose*, les délires, les crises de manque et parfois, la mort et notre expérience nous fait dire que nos enfants ne sont pas soignés.

Il est certain qu'aujourd'hui, les toxicomanes sont rejetés par ceux qui devraient les soigner.

La souffrance du toxicomane n'est pas reconnue.

Le toxicomane est considéré comme un être qui se complaît dans sa dépendance.

Le monde médical considère qu'un toxicomane qui ne désire pas mettre fin à cette dépendance ne doit pas y être contraint, car il y a peu de chance que le sevrage réussisse.

Se pose-t-on la même question lorsqu'il s'agit d'un malade atteint d'un cancer ? Ou de toute autre maladie ?

Peut-on affirmer qu'une chimiothérapie, à laquelle un patient ne croit pas, ne peut aboutir à une guérison ? Ne tente-t-on pas néanmoins cette chimio et le patient n'est-il pas persuadé par le médecin de son bien-fondé ?

Demandons-nous à nos enfants s'ils veulent être vaccinés ? Pourtant, il existe parfois certains risques à l'administration des vaccins.

Parmi nous, certains parents ont un enfant toxicomane et un autre avec un handicap important.

Pour l'enfant handicapé, même si le parcours n'est pas évident, ils ont trouvé de l'aide et ont été reconnus comme parents en détresse et cela dès la naissance de l'enfant.

Rapidement interviennent des acteurs sociaux : les parents peuvent confier leur enfant handicapé à une institution, devenir membre d'un groupe de parents, recevoir une allocation spéciale, un statut de VIPO, des réductions de taxes diverses, administration de biens, minorité prolongée, etc.

Voyons ce qui se passe en parallèle pour les enfants toxicomanes : *rien...* c'est le désert... l'horreur.

Pourquoi le toxicomane en crise n'est-il pas admis dans les hôpitaux, ni soigné tout le temps nécessaire, puis orienté vers une structure adaptée ?

Notre société offre, quasiment à toutes les sorties d'école, les produits qui mènent à la toxicomanie.

Elle n'offre à nos enfants tombés dans le piège que le mépris, l'abandon et le libre choix de mourir en silence, en ennuyant le moins possible la société.

La société ferme les yeux sur cette problématique et ses conséquences dramatiques.

La toxicomanie et ses effets pervers sont un sujet tabou, un sujet qui dérange.

Nous parents, sommes traités comme des coupables : nous avons mal élevés nos enfants.

Nous ne leur avons pas donné le sens du bonheur, nous leur avons donné trop d'argent.

Pourtant il faut savoir qu'un gramme de haschich ne coûte que 5 euros et 0,60 cent à 2,50 euros pour une pilule d'ecstasy.

De plus, ce n'est pas dans notre salon que nos enfants ont trouvé leur premier joint.

Nous déclarons que dans les faits, la réponse médicale est soit inadéquate soit inexistante.

Pour exemple, nous citerons le cas de ce psychiatre d'un service des urgences psychiatriques d'un hôpital qui, pour répondre à un état de crise violente d'une jeune toxicomane, n'a eu comme seule réaction que de fermer la porte coupe-feu du service dont il était responsable.

Pourtant, il connaissait le parcours difficile de cette personne. À ce moment, cette personne mettait gravement sa vie en danger ainsi que celle des autres.

Malgré l'insistance des parents, de la police et des ambulanciers, aucune aide psychologique, aucune médication n'a été apportée.

Cette jeune toxicomane n'a reçu en réponse à son angoisse effroyable qu'un enfermement au cachot d'un service de police, les policiers n'ayant aucun autre moyen pour la protéger.

Il faut savoir que ceux-ci sont souvent les seuls à protéger, aider, comprendre le toxicomane ; et pourtant la société semble les rendre responsable du manque de solutions.

Les médecins estiment que le sevrage ne peut être imposé, alors que le toxicomane qui ne peut envisager son avenir au-delà de sa prochaine prise de drogue, n'est psychologiquement pas capable d'entrevoir un sevrage.

Pire même, lorsqu'il est demandeur d'aide, qu'il exprime sa volonté d'en sortir, qu'il dit être fatigué de la vie qu'il mène, la psychiatrie lui impose un parcours tellement long et tellement frustrant pour arriver à une hospitalisation pour sevrage, que sa détermination n'y résiste pas.

Il lui est demandé d'aller à plusieurs séances (consultations psy) de « motivation » avant de pouvoir éventuellement prétendre à un ticket d'admission aux soins !

Injonction thérapeutique judiciaire

La justice a une attitude très ambiguë : d'une part elle refuse de forcer le toxicomane à se soigner au nom du respect de la liberté (ici celle de se tuer) et, d'autre part, elle le condamne pour les délits qu'il peut être amené à commettre du fait de ses besoins.

Lorsque le toxicomane fait l'objet d'une « injonction thérapeutique » judiciaire, résultant d'une consommation qui pose problème à la société, celle-ci n'est soumise à aucun contrôle réel.

La maison de Justice, dont c'est le rôle, déclare être débordée et, de ce fait, ne pas être en mesure d'assumer « concrètement » cette mission.

L'injonction reste lettre morte.

Les juges qui ordonnent une cure « en milieu fermé » ne semblent pas conscients que le « milieu fermé » n'existe pas.

De toute façon, le toxicomane a aussi beaucoup de difficultés à se voir accepter dans un hôpital lorsqu'il se présente pour un sevrage imposé par la justice.

Les modalités pratiques et les conditions d'admission devraient être plus précises et le toxicomane devrait se voir imposer concrètement, un médecin, un hôpital et une date d'admission.

Pour cela, il faudrait que la Justice prenne des accords avec des médecins et des hôpitaux afin que ces injonctions thérapeutiques puissent réellement aboutir.

La ville de Liège a conclu de tels accords avec le CHU.

La loi de mise en observation

Cette loi qui donne la possibilité d'obliger une personne malade à se faire soigner n'est pas adaptée aux toxicomanes.

Les conditions à réunir sont :

1. maladie présente et constatée
2. danger pour soi et pour autrui
3. notion d'urgence

4. refus de soins dans le chef du malade.

La toxicomanie n'est pas reconnue comme maladie et il n'est pas possible d'appliquer cette loi de « mise en observation » aux toxicomanes alors qu'ils mettent largement leur vie en danger ainsi que celle des autres et qu'ils refusent de se soigner.

Notre réflexion aujourd'hui

Le public en général est persuadé que le problème des toxicomanes est pris en charge par une large palette d'institutions diverses, spécialisées en la matière. Même parmi les acteurs de terrain, cette fausse impression est présente.

Nous nous interrogeons sur la responsabilité de la société qui refuse de voir les toxicomanes comme des malades en souffrance.

Nous nous interrogeons sur les soins médicaux qui leur sont refusés ou qui n'aboutissent pas à une réinsertion.

Nous nous interrogeons sur la philosophie de certains centres thérapeutiques qui axent tout sur les loisirs et qui n'offrent pas aux toxicomanes la possibilité de retrouver une vie structurée.

En cas d'hospitalisation, le toxicomane reçoit souvent une « camisole chimique », car il est un patient difficile. Il se retrouve dans des unités de soins pour grands malades (schizophrènes, etc.), car il n'existe pas, au sein des hôpitaux, de véritables unités pour toxicomanes.

À sa sortie, la drogue a souvent été remplacée par une série de médicaments, soit une autre drogue, mais légale et prescrite, mais qui ne résoudra pas son assuétude. Il est vrai qu'il existe des structures et qu'il suffirait de les réadapter.

Nous demandons donc au monde juridique, médical, mais surtout politique, de se pencher véritablement sur le problème des soins à apporter à ces malades.

Nous ne demandons pas ou peu de moyens financiers, car tout existe déjà, mais doit être réadapté, décloisonné.

Nos enfants ne seront pas les seuls à souffrir de ce fléau, car d'autres enfants toucheront à la drogue et nous, parents qui sommes si peu écoutés et qui pourtant sommes également victimes, avons le devoir d'essayer de faire changer les mentalités.

Nous demandons à tous les secteurs concernés de nous écouter enfin !

Il faudrait donc

Une réadaptation de la loi sur la mise en observation pour les toxicomanes afin qu'un sevrage puisse être obligatoire.

Des injonctions thérapeutiques plus fréquentes et mieux suivies.

Des juges de références chargés de suivre le toxicomane tout au long de son parcours jusqu'à sa réinsertion complète.

Des *case managers* chargés de faire le lien entre tous les intervenants ; le monde juridique, médical, les parents, les services sociaux etc. afin d'obtenir une coordination optimale et d'aboutir à une guérison totale.

Notre société a déjà mené et gagné des combats difficiles contre de puissants ennemis de la santé de nos enfants : des maladies infantiles enrayées, tabac interdit dans les lieux publics et projet de plan national contre l'alcoolisme des jeunes.

Quid de la drogue ?

Pour nous contacter :

Legrand Anne-Marie : GSM 0475/903822 ou 02/7727223

Cracco Danielle : GSM 0488415678 ou 02 733 52 48

Pour de plus amples informations :

- *La Pensée et les Hommes*, émission télévisée « Drogue - Parents » réf. 4.375

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant
de nos programmes d'émissions
télévisées et radiophoniques ?**

**Rien de plus simple,
renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés**



La Pensée et les Hommes ASBL

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles

Tél. 02/640.15.20 – Fax 02/650.35.04

pensees.hommes@swing.be

www.lapenseetleshommes.be

Avec le soutien du ministère de la Communauté française